

[Sur l'armée]

Autor(en): **B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **2 (1864)**

Heft 21

PDF erstellt am: **09.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

places du pays, et, pour les obtenir, il faut subir de examens souvent assez épineux sur toutes les branches d'enseignement. Il est donc tout naturel qu'ils consacrent leur temps à l'étude. Du reste, la loi, sans leur interdire précisément tout autre occupation, laisse assez nettement voir qu'elle entend cela (voyez loi du 24 janvier 1834, art. 28).

Ainsi la loi de 1834 a créé un ministère nouveau, lequel n'existait qu'à l'état *rudimentaire*, pour ainsi dire, avant cette époque. La vocation d'instituteur du peuple devenait donc un état qui devait se suffire à lui-même, et l'instituteur primaire un homme d'étude, un pédagogue, un philosophe destiné à porter les lumières de l'instruction dans toutes les parties du pays. C'était si bien la pensée des législateurs de 1833, qu'ils ont parfaitement compris que les hommes remplissant les fonctions de ce nouveau ministère devaient avoir un traitement qui pût suffire à leur entretien. Voilà pourquoi la loi de 1834 fixait le minimum du traitement de l'instituteur primaire à 320 fr. anciens, tandis que précédemment le régent ne recevait que 120 fr.

L'instituteur primaire devenant exclusivement homme d'étude, ses besoins augmentent nécessairement et ses ressources diminuent : *Ses besoins augmentent*, car non-seulement il lui faut s'entretenir et entretenir sa famille, mais encore il lui faut acheter des livres, se tenir au courant du mouvement intellectuel et de tout ce qui concerne les méthodes d'enseignement; il lui faut se réunir de temps en temps avec ses collègues, pour traiter de tout ce qui concerne sa vocation, etc., etc. Tout cela ne se fait pas sans dépenses. Pour pourvoir à toutes ces dépenses, il dispose de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour. Il est évident que, quelles que soient d'ailleurs sa sagesse et son économie, il y a pour lui impossibilité d'y suffire. Il tombe donc dans la gêne, dans le besoin, dans la pauvreté. Cela ne contribue pas à augmenter sa considération et à lui laisser toute la liberté d'esprit dont il a besoin pour remplir ses importantes et difficiles fonctions. Alors il lui arrive de se plaindre, il lui arrive même d'étaler sa nudité, sa faim. Peu à peu l'inquiétude cuisante, le mécontentement, l'aigreur envahissent son âme, et le voilà en guerre avec la société, qu'il accuse d'injustice et de parcimonie. Comment voulez-vous qu'avec une telle disposition d'âme, l'instituteur produise sur les enfants de son école une bonne impression? Comment voulez-vous qu'il agisse sur leur cœur dans une bonne direction? Comment voulez-vous qu'il remplisse sa tâche avec amour? L'instituteur pauvre, qui doit recourir, peut-être, à l'assistance d'autrui, jugez un peu de sa position sociale!... La considération dont il devrait jouir tombe tout bas; on le regarde peut-être avec dédain, ou il est l'objet de la pitié générale. Il peut alors facilement tomber dans une dépendance abjecte vis-à-vis de certaines personnes; la noblesse de son caractère est durement mise à l'épreuve; son impartialité envers ses écoliers l'est encore plus. Et, si ce qu'on dit est

vrai : « *Tel est le maître, telle est l'école*, pensez un peu dans quel état celle-ci se trouvera au bout de quelque temps. Vous le voyez, la question est grosse, non-seulement au point de vue de l'existence matérielle de l'instituteur, mais surtout au point de vue de sa vie morale et intellectuelle, laquelle se reflétera, avec le temps, dans l'âme des enfants dont l'éducation lui est confiée.

Cet état de malaise que nous venons de dépeindre a été celui du corps enseignant primaire depuis le moment de l'entrée en vigueur de la loi du 24 janvier 1834, et il s'est constamment perpétué et a même augmenté; il y a 50 ans que l'on se querelle sur ce sujet, et la question est encore là toute brûlante d'actualité : Jugez un peu si l'instruction populaire a dû en souffrir. Et voilà comment j'explique que les législateurs de 1833 n'ont pas calculé toute la portée de leurs innovations.

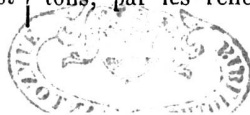
L. P.

Malgré tout ce que nous avons fait dans le canton de Vaud depuis quelques années pour le progrès de notre armée, il paraît qu'à côté des *cours de répétition*, on tient encore à conserver, avec tous les ménagements qu'on donne à une relique, les *rassemblements* et les *revues*. Nos savants militaires peuvent trouver dans ces dernières réunions un à-propos que nous ne savons plus y voir; aussi nous ne nous permettrons pas de nous arrêter sur ce point. Il en est un autre qui nous afflige davantage.

C'est au sujet des détentions militaires.

Nous reconnaissons avec tout le monde que pour les besoins de l'ordre, on doit punir les hommes qui manquent aux règles de la discipline. Faire défaut à cette loi impérieuse, serait en effet méconnaître le premier principe de l'organisation d'une armée. Mais si nous tenons à l'observation fidèle de la discipline par cette raison même, nous tenons aussi que l'amour militaire, qui, comme la rose, se fane vite, ne soit pas compromis en faisant subir la réclusion *des vingt-quatre heures* dans les prisons de districts, où le soldat n'est que trop souvent forcé, *sans réclamation comme toujours*, de faire vie commune avec des gens d'un ordre auquel il n'appartient pourtant pas. C'est grâce même à une heureuse circonstance, lorsque le milicien peut échapper à la punition autant pénible que singulière d'être obligé de partager son lit avec des vagabonds et des voleurs de bois. Nous nous empressons de reconnaître que les concierges, — qui d'habitude n'ont pas le cœur fort sensible, — ne sont pour rien dans cette situation ridicule. N'y aurait-il pas lieu, tout en conservant la même sévérité pour la moindre infraction, à établir enfin une prison militaire qui soit en tous cas plus digne pour le soldat que les noirs cachots de l'Evêché?

Nous demandons pardon à nos lecteurs si nous sortons, par les réflexions qui précèdent, du cadre de



notre journal, mais cédant à un vœu qui nous paraît juste, nous n'avons pas cru devoir refuser notre intermédiaire à cette occasion.

B.

Causerie.

Montbenon et Beaulieu. — La revue.

A l'exception des souvenirs que nous en ont laissés le beau tir fédéral de 1856 et le tir cantonal de 1858, Beaulieu, malgré son nom, n'offrait rien, jusqu'à ces dernières années, de bien attrayant pour le Lausannois; Montbenon était sa promenade favorite. Mais, depuis que Beaulieu n'est plus une propriété particulière et qu'il a été transformé en place d'armes, Montbenon a perdu nombre de ses habitués. C'est là que la bonne, traînant son petit char d'enfant, allait chaque après-midi, jouer avec les marmots, tout en lançant de fréquentes œillades aux beaux grenadiers qui y faisaient leur école de peloton. La femme de chambre et la bonne ont un faible particulier pour l'épaulette; l'habit bourgeois, l'habit de *pékin*, comme elles l'appellent, n'a aucune de leurs sympathies, tant que l'école militaire est ouverte. Ce n'est guère que lorsque la température de novembre renvoie tous les képis, toutes les grenades, tous les boutons jaunes, qu'elles daignent abaisser leurs regards superbes sur le costume civil. Le physique d'un employé de bureau, d'un aimable garçon, rangé, laborieux, ne vaut pas la figure brunie d'un chasseur de gauche à la moustache retroussée, ombrageant le classique *brûle-gueule*. Il faudra nécessairement, pour complaire à cette partie intéressante du sexe, en venir aux troupes de ligne, aux grenadiers permanents.

Où ne voit plus sur Montbenon quelques touristes anglais, quelques voyageurs de commerce logés dans les hôtels voisins, des convalescents, des phthisiques qui viennent y chercher le soleil :

Un bon vieillard aussi, que la saison rassure,
Loin de son vieux fauteuil, au grand air s'aventure,
Et trouve à Montbenon, courbé sur son appui,
Un confrère, à l'hiver, échappé comme lui.
Entre les deux Nestors un entretien s'engage,
On parle de ses maux, on parle de son âge.
« Et la toux ? » dira l'un, d'un air compâtissant ;
« Merci ! j'en suis guéri, » répond l'autre en toussant.

Tous les autres promeneurs ont déserté, avec la troupe, cet heureux coin de terre, pour s'abattre sur Beaulieu comme un vol de passereaux sur un champ de blé.

C'est surtout un jour de revue qu'il faut voir Beaulieu, pour jouir de l'aspect animé de la foule, mélange de bourgeois et de militaires.

Cette année, le champ des manœuvres était fermé par un cordeau autour duquel se pressaient des centaines de curieux jouissant beaucoup mieux que précédemment, du charmant coup-d'œil qu'offraient les évolutions militaires. Mais c'est surtout à l'heure du repos que la place présente une scène des plus amusantes

pour le spectateur. Les fusils s'arrangent en faisceaux; le soldat impatient s'échappe dans toutes les directions, et franchit le cordeau pour aller rejoindre sa famille qui a déjà choisi sa place sur *le tertre aux dix heures*, ou dans le bosquet qui le couronne.

Bientôt le panier s'ouvre et laisse échapper de ses flancs le saucisson appétissant, le fromage, le rôti froid qui sont étalés sur la nappe de gazon. Les bouchons sautent, le petit blanc pétille, les verres s'entrechoquent, et le repas est délicieux. La conversation s'anime, les enfants cabriolent, et les nourrissons, dans les bras de la mère, lui attirent les félicitations de la compagnie :

— Le gros petit garçon que vous avez là, Françoise! quel troupier ça donnera !

— N'est-ce pas, Daniel?... il aime tant les *soldats*; vois-tu les *soldats* !

Pendant ce temps, la musique militaire joue au milieu d'un essaim de jeunes beautés qui font tourner, dans leurs doigts effilés, l'ombrelle aux franges de soie, tout en frappant le sol de leurs petits pieds, au souvenir des bals du dernier hiver. Ce séduisant entourage détourne facilement le regard du musicien qui, au lieu de suivre la partition, fait une *double croche* pour s'arrêter sur de beaux yeux bleus, où il fait ensuite un *point d'orgue* accompagné d'un *soupir*; et si les regards de la belle se mettent à l'*unisson*, il en résulte un *accord parfait*, qui rompt l'harmonie du morceau. Le chef du corps en sera quitte pour accentuer énergiquement, avant d'attaquer l'air suivant, le sacramentel, *attention !!*

Tout-à-coup, le rappel bat; il se produit un mouvement général dans les nombreux groupes assis sur le gazon; le soldat se hâte d'achever la bouteille, et regagne les rangs. Un cliquetis de couteaux, de fourchettes et d'autres ustensiles qui rentrent dans le panier se fait entendre et la foule se rapproche peu à peu du cordeau d'enceinte. — *Le tertre aux dix heures* présente alors un aspect singulier: plus de gazon, plus de mousse, plus de paquerettes, plus de feuilles sèches.

Partout des journaux maculés qui ont servi à envelopper le fromage, le saucisson ou d'autres comestibles. *L'Estafette*, *l'Eclaircur*, la *Gazette*, la *Semaine*, jonchent le sol. Nous avons même vu fouler aux pieds... la *Patrie*!... et même, faut-il le dire?... le pauvre petit *Conteur*.

L. M.

Les saluts.

Rien n'est banal dans les usages d'un peuple, et s'il existe une matière intéressante, c'est celle qui règle les devoirs de politesse mutuelle.

En France, on se salue en se disant :

— *Comment vous portez-vous ?*

Un étranger croirait qu'il s'agit d'une question d'équilibre, l'histoire de savoir comment les pieds peuvent entraîner le corps.

Il n'en est rien, c'est une simple mesure de politesse, peut-être un signe de l'indolence française.